



Aperçu historique sur la génèse, l'organisation et le fonctionnement de la recherche scientifique et technologique en République Démocratique du Congo : des origines à nos jours

[History of the genesis, organization and functioning of scientific and technological research in the Democratic Republic of Congo, from the origins to the present day]

Musantu Mbutamene Achille^{1, *}

¹*Institut Supérieur Pédagogique (ISP)/Dibaya-Lubwe, Province du Kwilu, Section Technique, Département des Sciences Commerciales et Administratives, République démocratique du Congo*

Résumé

Cet article étudie d'un côté, l'impact de l'évolution socio-économique et politique de la recherche scientifique et technologique, et soulève, de l'autre côté, la problématique des obstacles qui handicapent l'éclosion et l'épanouissement du secteur de la recherche scientifique et technologique en vue d'un développement durable et véritable de la nation congolaise. Il nous a paru tout à fait important de le faire pour bien nous faire entendre auprès des gouvernants du pays.

Mots clés : Historique, genèse, organisation, recherche scientifique and technologique.

Abstract

This article studies, on the impact of the socio-economic and political evolution of scientific research and technology, on the other raises the problem of the obstacles that hamper the emergence and development of the sector of scientific research technology for the sustainable and genuine development of the Congolese nation. This side -to- side analysis of the same difficulties might bore elders. It seemed very important to us to do so in order to make our voice heard by the country's rules.

Keywords: Historic, beginning, organization, technologic and scientific research.

*Auteur correspondant: Musantu Mbutamene Achille, (papymusantu124@gmail.com). Tél. : (+243) 81 73 45 352

Reçu le 27/12/2022; Révisé le 21/02/2023 ; Accepté le 04/03/2023

<https://doi.org/10.59228/rcst.023.v2.i1.24>

Copyright: ©2023 Musantu. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

1. Introduction

Depuis l'émancipation politique de la République Démocratique du Congo le Jeudi 30 Juin 1960 jusqu'aujourd'hui, la recherche scientifique et technologique a traversé plusieurs étapes : elle a connu de différentes époque les unes importantes que les autres, toutes montrent, sans contesté et en comparant les déclarations officielles des dirigeants aux actions concrètes prises sur le terrain, que la recherche scientifique et technologique en tant que fer de lance du développement et du progrès national dans tous les domaines de la vie nationale a de la peine à décoller comme une entité autonome (Wufela, 2019).

À ce propos, il se dégage un manque de pragmatisme dans les déclarations et les discours des hommes politiques sur l'importance de la recherche scientifique et technologique dans le développement et le progrès durable de la nation ainsi que les actions concrètes entreprises sur le terrain pour concrétiser le dit discours chapelet de bonnes intentions. En clair, les opérateurs politiques ne joignent pas les actes à leurs déclarations sur la recherche scientifique et technologique. Soulignons cependant que la recherche scientifique et technologique en R.D. Congo sont plus âgées que la nation congolaise, car elles ont existé bien avant l'émancipation ou l'indépendance politique du pays (Wufela, 2019).

Voici pourquoi, il sied pour avoir une vue d'ensemble de ce secteur de la recherche scientifique et technologiques de remonter à ses origines, à l'époque de la colonisation Belge et, ensuite, d'examiner la situation depuis que la R.D.C est politiquement émancipée.

2. La recherche scientifique avant l'indépendance

C'est certainement une évidence d'affirmer que dans un pays organisé, structuré, la politique scientifique et technologique fait partie intégrante de la politique nationale mise en place par les dirigeants au pouvoir (gouvernement). Elles sont donc, un puissant instrument au service du pays et de sa population (Wufela, 2019).

Pourtant la politique de la recherche scientifique et technologique entreprise pendant l'époque coloniale demeurait essentiellement une recherche scientifique et technologique devant soutenir le programme et les actions des autorités coloniales en vue de l'exploitation systématique du pays (Mimbu, 2018).

L'interview sur papier nous avait pris une année dans la commune de Dibaya-Lubwe, dans la province de Kwilu. Et ce, en prenant en considération les

données fournies par trois écoles de la ville sans oublier les enseignants qui nous avaient beaucoup aidé pour arriver à 200 (2%) personnes réparti comme suite 120 (1,2%) hommes et 80 (0,8%) femmes (élèves à l'école).

C'est certainement une évidence d'affirmer que dans un pays organisé, structuré, la politique scientifique et technologique fait partie intégrante de la politique nationale mise en place par les dirigeants au pouvoir (St-Amand, 2020). Elles sont donc, un puissant instrument au service du pays et de sa population.

Pourtant la politique de la recherche scientifique et technologique entreprise pendant l'époque coloniale demeurait essentiellement une recherche scientifique et technologique devant soutenir le programme et les actions des autorités coloniales en vue de l'exploitation systématique du pays (Mimbu, 2018).

C'est ainsi que de notre avis, la politique scientifique et technologique pendant la colonisation Belge a eu comme objectifs principaux suivants, à savoir :

- La connaissance des hommes et femmes, de leur histoire, de leur environnement, de leur culture et de leurs institutions pour mieux le connaître et les dominer dans le temps ;
- La connaissance des richesses du sol et du sous-sol pour leur exploitation à court, moyen et long terme ;
- Une contribution à l'avancement des connaissances scientifiques et technologiques et par ricochet, à l'amélioration des conditions d'existence des populations de la colonie non pas pour elles-mêmes, mais plutôt en vue de les doter d'une santé physique et d'un état d'esprit toujours en mesure de servir avec joie l'autorité et l'œuvre coloniale.

Ainsi donc, c'est pour mener à bien la recherche scientifique et technologique dans la colonie (R.D Congo) qu'il est important de situer la fondation des instituts de recherches scientifiques, technologiques outils indispensables pour la mise en application de la politique scientifique et technologique dans la colonie devenue R.D. Congo.

2.1. Les principales institutions de recherche scientifique au Congo Belge

Comme résultat nous avons la naissance de plusieurs institutions de la recherche scientifique et technologique:

- L'Institut de médecine tropicale, fondé en 1927 ;

- L'Institut National pour l'Étude et Agronomique du Congo (INEAC), fondé en 1933 par l'arrêté royal du 22 décembre 1933, à Yangambi, l'actuel (INERA) : Institut National pour l'Étude et Recherche Agronomique à Kinshasa ;
- L'Institut de Parcs Nationaux du Congo, fondé en 1934, actuel Institut Congolais pour la conservation de la nature (ICCN) à Kinshasa ;
- L'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale – IRSAC fondé par arrêté royal du 1^{er} juillet 1947, à Lwiro au Kivu ;
- L'Institut Géographique du Congo (IGECO), fondé en 1950 à Kinshasa ;
- Centre d'Action pour les dirigeants et cadres des Entreprises, CADICEC, fondée en 1956, à Léopoldville (Kinshasa actuel) ;
- Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES) fondé en 1956, rattaché à l'Université Lovanium, actuelle Unikin ;
- Centre Nucléaire Trico, fondé en 1959, devenu en 1964 Centre Régional d'Études Nucléaires de Kinshasa, CRENK (Mandjumba Mwanyimi, 1989). S'agissant de la recherche scientifique et technologique entreprise dans un Institut de Recherche tel que l'irsac, il faut noter que cette recherche portait aussi bien sur les sciences exactes et naturelles (zoologie, biologie, géologie, astrophysique) que sur les sciences humaines (anthropologie, histoire, linguistique, économique...). Question de l'importance et de la qualité de la recherche menée par les chercheurs de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique Centrale (IRSAC) pendant la colonisation Belge, il a existé à l'IRSAC une recherche scientifique florissante et très haut niveau qui a donné à cet établissement d'atteindre une réputation nationale et internationale (Wufela, 2019).

À titre illustratif, citons quelques chercheurs Européens (Belges) qui ont œuvré au sein de cet établissement : J.J Maquet, J.J Maquet, J. Vansina, J. Jacobs, A. Coupeux, A. Doutreloux, L. De Heusch, J. Hiernaux qui ont fait à l'Irsac leurs premiers pas dans la recherche scientifique ont permis l'approfondissement des connaissances scientifiques, dont les recherches de J. Vansina sur la tradition orale qu'à la solution des problèmes réels auxquels était et la malnutrition dans le Kivu montagneux (Poncelet, 2008).

Pour terminer, retenons encore une fois que ce qui a été dit pour la renommée acquise par L'IRSAC, de la période coloniale l'est également pour les autres institutions de recherche de la période coloniale elle que l'Institut National pour la recherche Agronomique du Congo (INEAC), l'Institut géographique du Congo (IGC).

Concernant la recherche universitaire pendant la période coloniale, nous pouvons nous limiter à évo-

quer par exemple l'institut de recherches Économiques Sociales (IRES) fondé en 1955 de l'Université Lovanium de Kinshasa, aujourd'hui Université de Kinshasa, à travers sa revue dénommée « cahiers Économiques et sociaux », de nombreux enseignants chercheurs de l'Université tels que Norro, Comelieu, Lacroix, Wembi, Gendebien, Houyoux, Bongoy, Kalonjin, Kawata, Beltran, Monnier, Ilunga K., Ndongala, Baza, Mpinga, Yakemtchouk, Leclerc, Verheagen, De Saint Moulin, etc. ont pu faire diffuser les résultats de leurs recherches au Congo, et au monde scientifique-technologique africain et international (Wufela, 2019).

2.2. La période après l'indépendance

Cette époque comporte plusieurs périodes que l'on peut présenter de la manière suivante:

2.2.1. La période de 1960 à 1967

En 1960, la RDC consacrait à des investissements sur la recherche scientifique et technologique un pourcentage considérable de son revenu national. Déjà en 1960, elle éditait des ouvrages pour la recherche scientifique et technologique tels que: Recherche scientifique et technologique et d'autres susceptibles de mener des activités de recherche et technologique. Ici, il reste à observer deux éléments essentiels caractérisant cette époque du jeune état congolais à savoir:

- Les conflits politiques dans différentes provinces du pays, ce qui n'a pas permis au gouvernement de réunir les moyens financiers de mettre sur pieds une politique-projet scientifique cohérente sur l'ensemble du pays (Mandjumba, 1989) ;
- Le manque d'une orientation politique s'est poursuivi, par quelques chercheurs Européens rattachés aux universités ou centres de recherches fondées. Disons qu'il s'agissait d'une recherche scientifique plutôt indépendante, académique, orientée vers les préoccupations ou thèses élaborés par les autorités coloniales, une recherche extravertie, ne se souciant nullement du développement ou du progrès du jeune état émancipé le 30 Juin 1960.

2.2.2. La période de 1967 à 1975

Pendant cette période, la recherche scientifique et technologique au Congo Léopoldville s'est menée par l'office national de la recherche et du développement (ONRD). L'année 1967 est une grande date marquant l'évolution du secteur de la recherche scientifique et technologique au Congo – Kinshasa.

Deux faits marquent cette année, la suppression du haut-commissariat au plan et à la reconstitution nationale fondé depuis l'année 1966 (Sabakinu et al., sd). Ensuite, au cours de cette année est fondé l'office nationale de la recherche scientifique et du développement (ONRD), placé sous la tutelle de la Présidence de la République et s'occupe, selon les

termes de l'ordonnance-loi, de développer, orienter et contrôler les recherches scientifiques, technologiques et d'analyser pour le gouvernement, la conjoncture scientifique, technologique.

On peut remarquer que les trois niveaux exigés d'une politique scientifique et technologiques sont à savoir (Sabakinu et al., sd) :

- Le niveau de (conception) et de coordination de résultat de la recherche ;
- Le niveau d'encouragement et de financement ;
- Le niveau d'exécution ; rassemblés au sein d'un seul organisme ou organe : ONRD, en vue de concrétiser cette fonction d'exécution, on confia à l'ONRD, par l'ordonnance-loi n° 67/316 du 10 Août 1967, l'autorité de tutelle sur les principales institutions de recherche de l'État telles que :
 - L'Institut pour la recherche scientifique en Afrique central (IRSAC) ;
 - Le centre de recherche industrielle en Afrique Centrale (CRIAC) ;
 - L'Institut de Médecine Tropicale (IMT) ;
 - L'Institut Géographique du Congo (IGECO) ;
 - L'Institut National de la Statistique (INS) ;

L'autorité de tutelle de l'ONRD sur les principaux instituts de recherches du pays posera de nombreux problèmes, tant dans le fonctionnement de l'Onrd que dans ses rapports avec les autres instituts et centres de recherches sous son autorité.

En 1969 intervient une restructuration au niveau du gouvernement jadis (conseil exécutif) qui a vu naître le département du plan, de la recherche scientifique et de l'aménagement du territoire. Par cette restructuration, l'ONRD qui dépendait de la présidence est passé sous l'autorité du nouveau département créé (Poncelet, 2008). Quelques temps après, ce département a été supprimé et le rôle de planification fut retiré de l'Onrb à la présidence, puis au département du plan et les institutions, services de recherches scientifiques, technologiques autrefois sous l'autorité tutelle de l'ONRB deviennent autonomes.

C'est ainsi, en 1974, du 17 au 20 Avril, la présidence de la République du Zaïre, convoqua un colloque sur « la politique de la recherche scientifique et technologique » (Poncelet, 2008). De ce colloque sortira la décision, la fondation d'un nouvel organe : « le conseil national de la recherche scientifique et technologique » mis sous la tutelle de la présidence de la République, en 1975 l'ONRB est supprimé et une nouvelle institution de recherche fut créée (Sabakinu et al., sd).

3. Eclatement de l'IRSS, promulgation de l'ordonnance loi n° 040/82 du 5 novembre

1982 et création annoncée du CRESH

La période qui va de 1981 à ce jour, plusieurs événements ou décisions se sont produits ont pour ressortir quatre phases dans cette période:

3.1. De 1981 à 1983

Deux faits importants méritent d'être signalés: d'abord la création du département de la Recherche scientifique et technologique et en suite la promulgation de l'ordonnance-loi n° 82/040 du 05 Novembre 1982 qui a fait éclater l'I.R.S en plusieurs centres de recherches à préciser aussi bien les tâches du département de la recherche scientifique et technologiques, des Instituts de recherche que du personnel scientifique, etc.

3.2. De 1983 à 1985

À partir de l'année 1983, lors d'une restructuration au sein du conseil exécutif, une fusion s'est opérée, encore une fois, entre le département de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et celui de la recherche scientifique (Poncelet, 2008). Cette fois n'a pris fin qu'en 1985.

Cependant, durant cette période, le secteur de la recherche scientifique a connu une certaine léthargie, compte tenu sans nul doute de la multiplicité et de la complexité des problèmes de l'Enseignement Supérieur. Cette période a connu l'élaboration par le département de la recherche scientifique ou, si l'on préfère, de la politique du Congo en matière de recherche et technologie (Sabakinu et al., sd). Ce programme de recherche s'articule principalement en sept rubriques qui sont:

- Alimentation ;
- Boisson ;
- Santé ;
- Biochimie ;
- Technologie ;
- Environnement ;
- Enquêtes.

3.3 De 1985 à 1986

Durant cette période, la scission s'est opérée entre le département de la recherche scientifique et technologique et celui de l'Enseignement Supérieur et l'Universitaire (Poncelet, 2008). Les activités de secteur de la recherche scientifique ont alors repris avec vigueur et détermination. Entre autres réalisations, relevons ce que Van Reybrouck (2012) appelle:

- La mise sur pied, à titre provisoire, des centres et Instituts de recherche prévue par l'ordonnance-loi n° 82/040 du 5 Novembre 1982 et la nomination des responsables ad inté-

rim par arrêtés ministériels en attendant des ordonnances présidentielles. Cette situation perdure jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, plus de trente ans après ;

- L'organisation d'un colloque national sur la recherche scientifique au Congo et son avenir. Ce colloque a examiné notamment les points suivants : la politique scientifique du conseil exécutif, les structures des centres et Instituts de recherche ; le statut du chercheur ; le financement de la recherche ; la coopération et la coordination de la recherche scientifique et technologique.

3.3. De 1986 à ce jour

En 1986 est intervenue à nouveau, pour des raisons d'Etat, disait-on, la fusion du département de la recherche scientifique de celui de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Depuis cette date, les activités du secteur de la recherche et technologie semblent être en veilleuse au niveau de la tutelle comme à celui des centres et Instituts de recherche (Poncelet, 2008). C'est ainsi que ni l'exploitation des résolutions du colloque de 1984, ni le processus de mise sur pied des centres (création par ordonnance présidentielle) et services prévus l'ordonnance-loi n° 82/040 du 05 Novembre 1982 n'ont été poursuivis (Van Reybrouck, 2012).

Il en est de même en ce qui concerne les directives à donner aux centres de recherche pour l'exécution du plan d'action du département de la recherche scientifique adopté par le conseil exécutif en 1983.

Enfin, depuis 1990 jusqu'à ce jour se succèdent des gouvernements de transition chargés, en fait, de gérer uniquement les affaires courantes. Et dans le secteur de la recherche scientifique, c'est grosso modo, le *statu quo* (Wufela, 2019).

4. Perspectives d'avenir

Relevons des faits, concernant l'état actuel de la recherche scientifique et technologique en R.D Congo:

- Le premier fait est la crise multiforme que connaît le pays, et paralyse tout le secteur de la recherche scientifique et technologique ; les mobiles de cette paralysie sont multiples et ne datent pas d'aujourd'hui. On peut citer, entre autres, l'insuffisance des fonds nécessaires pour mener des recherches, l'insuffisance de budget alloué à la recherche scientifique et technologique par les Assemblée Nationale, la manque de motivation du chercheur, la mégestion des fonds alloués dans ce secteur, la mauvaise organisation, la spoliation du patrimoine (l'infrastructure, outil de travail), de ce secteur,

le vieillissement de l'outil du travail, le manque de la politique d'échange des connaissances, technologie avec le monde extérieur, les interférence d'ordre politique dans les nominations des responsables des centres, Institut, sections, de recherche scientifique et technologie ;

- Le deuxième fait positif, depuis l'émancipation de notre pays à la souveraineté internationale et nationale, le pays a formé des cadres (élites) de très haut niveau dans tous les domaines de la vie nationale, actuellement le pays connaît à côté de l'inflation monétaire, une inflation des cadres de très haut niveau, le pays dispose d'un potentiel scientifique et technologique qui demeure mal utilisé, soit sous-utilisé. Nous disons, au regard de la mauvaise utilisation des cadres par les instances décisionnelles du pays, qu'il faudra que cela puisse changer en appliquant partout la formule : mettre le cadre qu'il faut à la place qu'il faut en tenant compte de la compétence et qualités morales.

C'est ce qui nous amène à chuter sur les perspectives d'avenir ou des recommandations:

- Doter les chercheurs et techniciens des statuts qui les permettent des exercer leur travail dans la quiétude ; et donner un meilleur rendement ;
- Une bonne rémunération de chercheur, technicien pour qu'ils fassent de la recherche scientifique bénéficiant au pays et à sa population ; et susciter de nouvelles vocations ;
- Équiper les établissements de la recherche scientifique et technologique, autant que les moyens les permettant, de tous les outils de production, indispensables pour que les chercheurs, techniciens congolais soient performants et compétitifs face à leurs collègues extérieurs ;
- Signer des conventions de partenariat pour la coopération scientifique et technologique avec des établissements de recherche scientifique des pays africains et du reste du monde (Ki-Zerbo, 2003) ;
- Le recyclage des chercheurs, techniciens congolais pour l'utilisation par ces derniers des outils de travail moderne n'existant dans leurs établissements de recherche ;
- Doter les établissements de recherches scientifiques et technologiques des fonds en vue de relancer leurs revues scientifiques, pour faire connaître leurs résultats de recherche à travers les publications scientifiques ;
- Instituer une sorte de redevance pour le secteur de la recherche scientifique et technologique, en vue d'appuyer les recherches des chercheurs congolais ;
- Octroi aux chercheurs techniciens docteurs à thèse, D.E.A, D.E.S à temps plein dans des centres et instituts de recherches autonomes ou relevant des instituts supérieurs et universitaires

- du pays d'un salaire et d'une situation sociale, équivalent à celui d'un membre du gouvernement central ou provincial ;
- Exiger aux chercheurs techniciens docteur, des recherches découvertes à la mesure des sacrifices consentis par la nation entière ;
 - Rattacher le ministère de la recherche scientifique et technologique à l'institution présidence de la république, ou à la primature, afin de disposer d'une ascendance, d'une vue globale et, enfin obtenir une véritable coordination sur les problèmes urgent de l'enveloppe budgétaire de la recherche scientifique et technologique sur l'ensemble du pays tant dans le secteur officiel que privé ;
 - Supprimer le secrétariat général du ministère de la recherche scientifique et technologique, parce que budgétivore, bureaucratique, privilégiant l'administration politique au détriment de la recherche scientifique vecteur du développement du pays et des populations ;
 - Réhabiliter le conseil scientifique national, véritable organe de coordination des activités du secteur de la recherche, proche des chercheurs et des techniciens et des techniciens ;
 - Rajeunir le syndicalisme du secteur sur le modèle de l'E.S.U, c'est-à-dire les scientifiques, techniciens, administratifs. Chaque corps doit alors avoir son représentant pour défendre leur cahier des charges auprès des Instances Gouvernementales (Mbokolo, 2012).

5. Conclusion

Après l'analyse de la situation de la recherche scientifique et technologique en R.D Congo, voici les grandes idées qui en ressortent. Le secteur de la recherche scientifique a connu un décollage fulgurant pendant la colonisation et la période postcolonial (1^{ère} et début de la 2^{ème} République), aujourd'hui, il connaît de sérieux problèmes qui freinent le développement des activités de la recherche dans le pays, liés à la motivation du personnel à la vétusté des matériels, des infrastructures, au manque de recyclage, etc.

Le secteur est capable de freiner le développement de la R.D Congo « des problèmes tel que la démotivation du personnel scientifique : la vétusté des matériels ou outils de travail, celles des infrastructures (...) ont des impacts négatifs réels sur les populations et tout préjudiciables au développement harmonieux du pays » (Mbokolo, 2012).

La seule façon d'atténuer les effets liés aux problèmes du secteur de la recherche scientifique et technologique passe par la compréhension-intérêt des dirigeants du pays. C'est moyennant cette condition

qu'il est possible d'entrevoir une stratégie locale, nationale ou internationale de relancer le décollage de ce secteur qui connaît une léthargie surtout les plans.

Références bibliographiques

- Ki-zerbo, J. (2003). *À quand l'Afrique ?* Paris, Ed. De L'aube.
- Mandjumba, M. (1989). *Chronologie générale de l'histoire du Zaïre des origines à 1988*. Kinshasa, Ed. CRP.
- Mbokolo, B. (2012). *Le système national de recherche en République démocratique du Congo, répertoire des centres et instituts de recherche scientifique du secteur publique*. Kinshasa, Ed. CRSAT.
- Mimbu, H. (2018). *Séminaire de Méthodologie de la recherche améliorée par l'utilisation de l'outil en informatique*. Kinshasa, Ed. Presses U.P.N.
- Poncellet, M. (2008). *L'invention des sciences coloniales belges*. Paris, Karthala.
- Sabakinu, & Kivilu, J. & Mpeye, N. (sd). *Éducation à la recherche scientifique et technologique au Zaïre. Analyses et décisions de la conférence nationale souveraine*. Kinshasa, Ed. St-Paul.
- St-Amand, J. (2020). *Amélioration de l'éducation en Afrique subsaharienne, Mieux répondre aux besoins des acteurs locaux perspectives multidisciplinaires*. Laval, Ed. Presses de l'Université Laval.
- Van Reybrouck (2012). *Congo. Une histoire*. Amsterdam, Ed. Actes SUD.
- Verhaegen, B. (2015-2017). *Recherche Technologie et développement au Zaïre*. Kinshasa, Ed. Cahiers économiques et sociaux XIV.
- Wufela, A. (2019). *Le métier de chercheur au Congo-Kinshasa. Notes introductives, état des lieux et documents*. Kinshasa, Ed. Focico.